



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de l'Hautil

Assemblées
Sylvie FISCHBACH
01.39.22.54.49.

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 26 JUN 2018 A 19H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 19 juin 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAZAGOL, Premier vice-président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)
En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL
POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain	Mme LE BIHAN Florence
M. BERTAUX Jean-Jacques	Mme GAMRAOUI-AMAR Kadija
M. BOUTOILLE Jean-François	M. MAROTTE Jean-Pierre
M. BRENOT Jean-Luc	Mme DAUVERGNE Muriel
Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène	M. JOURDAINNE Jean-Michel
M. DEGAND Pierre-François	M. HARDOUIN Olivier
M. DEWASMES Éric	Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018
M. DUPON André	M. CHARNALLET Hervé
M. GOURVENEC Jean-Yves	M. GUILLARD Didier
Mme KAUFFMANN Karine	M. ABDELBAHRI Youssef
M. LE BLOAS Aimé	M. DOUNIES Guy
M. MAZAGOL Alain	M. ANNE Jean-Claude
M. MONNIER Georges	Mme GRAPPE Claude
M. OLIVE Karl Président - Excusé	M. ROGER Eric
M. PONS Michel	M. CHARLES Jean-Michel
M. SANTINI Jean-Luc	Mme AZZOUZ Myriam

COMMUNES

AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

11 titulaires présents,
09 titulaires absents,
01 suppléant présent.

SECRETAIRE : M. SANTINI.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :- :-

Intervention de Monsieur MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Mes chers collègues,

En premier lieu, je vous transmets les excuses de notre Président, Monsieur Karl OLIVE, qui ne peut être présent ce soir.

Je vous souhaite la bienvenue pour cette troisième réunion du Comité syndical de l'exercice 2018.

Je vais tout d'abord procéder à l'appel nominal.

Après avoir procédé à l'appel nominal les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur MAZAGOL déclare la séance ouverte et propose de nommer Monsieur DEGAND secrétaire de séance, fonction acceptée par ce dernier.

Les procès-verbaux des séances des 20 mars et 10 avril 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Pour information, nous sommes en cours de préparation d'une décision sur la renégociation de dette avec la Caisse d'Épargne. Nous y reviendrons lors de l'étude des délibérations.

Vous avez reçu l'ordre du jour et je vais procéder à l'examen des huit délibérations :

Délibération 1 : Ressources humaines - Dispositions réglementaires.

Nous avons souhaité revoir notre politique en matière de ressources humaines, même si le Syndicat ne compte que trois agents.

Trois projets de règlement vous ont été proposés le 10 avril dernier :

- 1 Règlement des congés et des autorisations d'absence ;
- 2 Règlement du Compte Epargne Temps ;
- 3 Règlement du badgeage.

Ces projets ont été validés par le Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France (Yvelines) qui gère la carrière des agents.

Je vous demande de les voter définitivement pour qu'ils rentrent en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 2 : Ressources humaines - Avantages sociaux.

De même, nous avons souhaité poser notre politique en matière d'avantages sociaux pour les agents.

Deux règlements et un rappel sur le CNAS vous ont été également proposés :

- 1 Règlement des titres-restaurant ;
- 2 Règlement de la participation aux mutuelles ;
- 3 Rappel des conditions d'adhésion au CNAS.

De même, ces projets ont été validés par le Comité technique du CIG.

Je vous demande de les voter définitivement pour qu'ils rentrent en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 3 : Charte des valeurs républicaines et de laïcité.

A la suite de l'inauguration de la Maison de l'Eau qui donnera lieu à l'accueil du public, nous vous proposons d'approuver une charte des valeurs républicaines et de laïcité.

L'adoption d'une charte permet de rappeler les grands principes du service public.

La charte s'adresse aux agents du service public, aux partenaires des collectivités et aux usagers. Elle rappelle la Loi et la place de la laïcité dans la société française.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 4 : Charte Informatique.

Compte tenu des évolutions technologiques et afin de sécuriser les procédures informatiques dans le travail des agents, nous vous proposons d'approuver une charte informatique.

Elle a pour objet de poser le périmètre des responsabilités des utilisateurs.

Ce projet de charte sera soumis à l'avis du Comité technique du CIG.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 5 : Charte des véhicules.

A ce jour, aucun texte ne régit précisément l'utilisation des véhicules de service du parc motorisé des collectivités.

Au sein du Syndicat, l'utilisation de véhicules répond aux grands principes de service public.

L'adoption d'une charte permet de mieux poser le cadre : usage de véhicule de service, usage de véhicule personnel dans le cadre du travail, prise en compte des modifications apportées au Code de la route (article L 121-6) qui oblige l'employeur à communiquer l'identité et l'adresse de la personne physique qui conduisait un véhicule en cas d'infraction.

De même, ce projet de charte sera soumis à l'avis du Comité technique du CIG.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 6 : Ressources humaines - Convention avec le CIG.

Au terme de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recourir auprès des Centres Interdépartementaux de Gestion pour des missions temporaires.

Le Syndicat fait déjà appel à des missions temporaires dans le cadre de ses archives, le recrutement d'un agent archiviste n'étant pas justifié.

Madame PERRAULT nous a fait part d'un congé de maternité à intervenir sur le dernier trimestre 2018 et au début de l'année 2019.

Même si les agents ont pu prévoir une organisation interne à titre de transition, il est nécessaire de recourir à un soutien pour les tâches courantes de secrétariat, les deux agents restant en poste étant fortement sollicités.

Nous vous proposons de solliciter une mission auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France (Yvelines).

Pour ce faire, une convention doit être signée.

Il est envisagé que l'agent prenne ses fonctions le 1^{er} septembre 2018 et les arrête au retour du congé de maternité de l'agent du Syndicat.

Le financement est prévu au Budget. Nous décalerons la mission de l'archiviste qui avait été prévue en 2018 et nous la reporterons à 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 7 : Réaménagement de dette - 2 prêts - Caisse d'Epargne. Projet de réaménagement ou de remboursement de dette - 1 prêt - Caisse des dépôts et consignations.

Le Comité syndical a délégué au président un certain nombre de ses pouvoirs, tant pour des raisons de rapidité, d'efficacité que de bonne administration.

Une première délibération avait été prise le 20 mai 2014, donnant délégation au Président.

Une deuxième délibération, adoptée le 5 avril 2016, a été prise à la suite de la fusion et à la nouvelle élection du président.

Une troisième délibération a été prise le 6 octobre 2016 pour intégrer trois dispositions de la loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Les pouvoirs qui peuvent être délégués pour la durée du mandat en matière d'emprunts figurent à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, article 2. Parmi ces pouvoirs, il y a celui sur les renégociations de la dette.

Nous avons souhaité étudier les possibilités de renégocier les prêts avec la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations qui ont été mobilisés en 2012 pour le financement du BSR sur la rive gauche du Syndicat.

L'étude a été menée par François ALZINA, qui a été chargé par le Président et le Bureau syndical de mener les négociations avec les services.

Avant de laisser la parole à François ALZINA, je rappelle que la délibération est sans vote car il s'agit d'un porter à connaissance pour vous restituer les conclusions de ce travail.

Monsieur ALZINA, préalablement à la restitution de cette étude, souhaite remercier Madame THIBERVILLE pour son aide précieuse.

Il rappelle ensuite le contexte de cette renégociation : deux prêts étaient concernés : l'un d'un montant de 300 000 euros, l'autre de 1 260 000 euros. Un comparatif a été fait avec le taux en cours qui était de 4,57 % sur un capital restant dû s'élevant à la somme de 1 057 346,81 euros.

Une renégociation a donc été demandée à la Direction de la Caisse d'Epargne, ce qui a permis, après de nombreux échanges, d'obtenir une restructuration en un seul prêt, avec allongement de la durée, au taux fixe de 1,27 %, ce qui réduit de 72 % le taux du prêt.

Explications :

Le cas des emprunts à taux fixe :

Dans la plupart des cas, les emprunts à taux fixes sont assortis d'une indemnité. Ce mode de calcul vise à compenser le manque à gagner subi par la banque dans la mesure où elle va devoir replacer les fonds qui lui ont été remboursés par anticipation au taux moins avantageux que celui du prêt, dans l'hypothèse où le nouveau taux est inférieur au taux initial. Le montant de l'indemnité dépend donc de la différence entre le taux initial et celui du marché auquel la banque peut replacer les fonds à la date du remboursement anticipé et de la durée restant à courir.

Durée et coût du crédit :

Définir la durée du crédit en fonction de ses marges de manœuvre budgétaire (plus la durée est longue, plus la charge est allégée) mais en limitant le coût total du crédit (une durée plus longue augmente le coût) mais avec des taux historiquement bas, cela dégage des possibilités budgétaires.

Par ailleurs, plus la durée du crédit est longue, plus les échéances de remboursement sont faibles, ce qui permet d'étaler l'effort financier de la collectivité dans le temps et d'adapter plus facilement la charge de l'emprunt à sa capacité de remboursement si son budget est tendu, voire dégager une capacité supplémentaire pour d'autres projets.

Monsieur ALZINA cite ensuite les **avantages pour le SIARH sur cette opération de refinancement** :

1. le syndicat profite d'une situation historique de baisse des taux,
2. retrouve un endettement diminué grâce à une charge d'emprunt beaucoup moins lourde (de 145 857,35 à 82 488,89 euros) ; le syndicat gagne donc 63 368 euros par an sur 14 ans, (si le Syndicat rembourse le prêt de la Caisse des dépôts et consignations dès 2019, le gain sera porté à 120 672 euros).
3. obtient une meilleure « élasticité » budgétaire permettant l'accès vers d'autres investissements,
4. bénéficie d'un taux bas de 1,27 % fixant un taux moyen corrigé avec une pondération réelle sur l'encours moyen des emprunts.

Il indique ensuite qu'il y aura un impact sur la contribution des membres du Syndicat dès 2019 (voir le détail du gain qui sera à due concurrence du gain sur l'annuité sur le document joint en annexe qui reprend l'étude en totalité).

Il passe ensuite la parole à Madame THIBERVILLE concernant l'impact sur les communes :

Madame THIBERVILLE indique que certaines communes ne sont pas listées, car elles n'ont pas de dette. Les anciens statuts de 1958 prévoyaient que lorsque des travaux étaient faits sur les communes de la rive gauche ou de la rive droite, c'était les communes de la rive qui étaient impactées par la dette.

Au fil du temps les emprunts ont été soldés complètement pour la rive droite.

Restaient ces trois emprunts importants de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts qui avaient été mobilisés spécifiquement pour le BSR, un très gros ouvrage, en 2012. Ces emprunts avaient été souscrits à l'époque car l'Agence de l'Eau ne versait plus les subventions étant donné qu'elle n'avait plus du tout de manne financière pour verser des subventions dans des époques de post crise. Ne pouvant faire face aux factures du Syndicat, nous avons eu recours à ces emprunts en 2012. Le Syndicat a reçu les subventions très tard, et encaisse les soldes actuellement.

Monsieur ALZINA indique que le Syndicat avait une dette de 348 600 euros qui va passer à 227 000 euros. Cela dégage un gain de 120 000 euros, ce qui donne plus d'élasticité sur le plan budgétaire et permet de retrouver une capacité d'emprunt en cas de besoin. Il ajoute qu'il serait intéressant de solder le prêt de la Caisse des Dépôts.

Monsieur ALZINA termine en précisant que l'échéance a baissé de 43 %, l'endettement a diminué de 41 %, et qu'il fallait donc vraiment réaliser toutes ces opérations.

Il remercie l'assemblée pour son attention.

Monsieur MAZAGOL propose à l'assemblée de remercier Monsieur ALZINA pour cette bonne négociation, ainsi que Madame THIBERVILLE qui l'a accompagné.

Il est pris acte du porter à connaissance

Délibération 8 : Budget - Décision modificative 1.

Le budget de l'exercice 2018, adopté par délibération du Comité syndical du 10 avril 2018, nécessite l'ajustement de certaines prévisions de recettes et de dépenses afin de prendre en compte la renégociation de la dette avec la Caisse d'Epargne.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Questions diverses : pas de questions.

Monsieur MAZAGOL souhaite apporter une information sur la Maison de l'Eau et notamment sur les problèmes rencontrés avec l'architecte. Il explique que la fin des travaux est un peu difficile sur trois points :

Le niveau de la mare a été mal jaugé au niveau du trop-plein, ce qui fait que la mare est trop basse ; il ne reste que 20 cm d'eau. Il lui a donc été demandé de changer la hauteur du trop-plein afin que l'eau puisse monter plus haut.

Un problème est également rencontré sur la pompe qui ramène les eaux de pluie dans le bassin. Certains capteurs ne fonctionnent pas, ce qui crée des débordements et a causé l'explosion de la pompe puisqu'elle était sous pression. Il faut donc la changer.

D'autre part, il était prévu que nous obtenions le prêt d'une couverture pour l'aire de pique-nique pour l'inauguration car la livraison de la toile était en retard. Une lettre recommandée a donc été adressée à l'architecte pour lui indiquer que nous mettions en place des pénalités de retard, puisque l'inauguration est passée depuis un mois et demi et que nous toujours pas de nouvelles depuis.

Monsieur MAZAGOL ajoute que la maison de l'eau rencontre un franc succès et que depuis son ouverture, deux classes sont accueillies par semaine. Beaucoup de personnes se renseignent en vue de s'inscrire pour la rentrée de septembre. Un collège ainsi qu'une maison de retraite sont également intéressés pour venir la visiter prochainement.

Avant de clôturer la séance, Monsieur MAZAGOL souhaite en son nom, mais aussi de la part de tous les membres de l'assemblée, assurer Madame CARCASSES ici présente de tout notre soutien, et la remercie pour sa précieuse collaboration sur les dossiers difficiles.

Madame CARCASSES, très touchée, remercie l'assemblée et indique qu'elle assurera ses missions aussi longtemps qu'elle le pourra.

Monsieur MAZAGOL remercie l'assemblée de son attention.

Les membres présents sont ensuite invités à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée ».

- :- :- :-